

Régler le gaspillage et l'insécurité alimentaire d'un coup : est-ce possible ?

Publié à 22 h - 2026-04-10



Sofia Nicole

École secondaire Camille-Lavoie



Catherine Latreille

École secondaire The Study

L'insécurité alimentaire : un réel problème qui touche plusieurs concitoyens et concitoyennes de notre province, particulièrement les élèves du postsecondaire. Un autre enjeu qui affecte le Québec est le gaspillage alimentaire. Saviez-vous qu'environ 1.2 million de tonnes de nourriture sont jetées par année?

Madame Giroux, la députée de Groulx, a déposé le projet de loi 2, intitulé *Loi favorisant la sécurité alimentaire des étudiantes et étudiants québécois*, pour régler ces deux enjeux. Pour mieux comprendre les implications de ce projet, nous avons interrogé madame Carolane Giroux, députée de Groulx, et monsieur Nassim Hadj Said, député de L'Assomption et Premier ministre.

Le projet de loi 2 vise à redistribuer les produits alimentaires invendus dans des établissements postsecondaires. Il permettrait également la création d'un programme de cuisine collective, en dehors des heures de cours, pour enseigner aux élèves des techniques culinaires afin de combler les besoins pour tout type de budget.

Au début de notre enquête, plusieurs détails clés nous étaient flous, tel que la définition du concept des produits invendus et propres à la consommation. Pour élucider ce mystère, nous avons posé la question à madame Giroux. Selon elle, il s'agit des produits retirés peu de temps avant la date de péremption ou bien des aliments « pas jolis » qui seraient jetés dans d'autres circonstances.

En ajout, une autre difficulté à considérer est la question du transport. Puisque la fenêtre de temps pour acheminer les produits invendus vers les établissements postsecondaires est courte, ce serait un défi logistique et monétaire pratiquement insurmontable pour la plupart des détaillants en alimentation indépendants. Bien au courant du crédit d'impôt de 15% de la valeur des produits distribués offerts par le gouvernement, une question se pose : est-ce assez pour couvrir tous les coûts ?

Additionnellement, nous avons réfléchi au fait que le projet de loi ne mentionne que les coûts nécessaires au fonctionnement du programme de cuisine collective, lesquels seront payés par l'ensemble de la population étudiante. Nous sommes arrivées à la conclusion que cette déclaration est un problème dans le contexte d'école publique où les études doivent être soi-disant gratuites. De plus, il est évident que l'argent déboursé par les familles des étudiants et des étudiantes est déjà calculé pour couvrir différentes sphères. Serait-ce alors au gouvernement de déboursier pour ce programme, si oui, comment ? N'étant pas les seules à partager cet avis, monsieur le Premier ministre nous avoue penser dans le même sens :

« Personnellement je trouve que ce ne serait pas la meilleure solution car ça augmenterait les frais de scolarité pour des personnes qui ne seraient peut-être pas intéressées par le programme. »

- Monsieur Nassim Hadj Said, Premier ministre

En conclusion, nous trouvons que ce projet de loi est une idée innovatrice qui propose de régler deux difficultés en même temps. Ce projet a énormément de potentiel. Cependant, cela est crucial de parler et de débattre des nombreux pépins du projet avant de le sanctionner. L'ignorance de ces failles pourrait être où se dresse la ligne entre une loi réussie ou un échec.